

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 03 Décembre 2018

L'an deux mille dix-huit, le trois du mois de décembre à vingt heures trente minutes, le conseil municipal de Saint-Antoine s'est réuni à la mairie, sous la présidence de Madame PRÊTRE Brigitte, Maire.

Sont présents : Mesdames Brigitte PRÊTRE, Laurence BASSI, Messieurs Joël VIONNET, Philippe CHAPUIS, Emmanuel FRANCHINI, Jean-Sébastien GRESARD, Julien LAURENT.

Absents excusés : Messieurs Nicolas PAILLARD, Eric MAILLET, David GUZZON.

Mr Eric MAILLET a donné procuration à Mr Jean Sébastien GRESARD.

Mr David GUZZON a donné procuration à Mr Philippe CHAPUIS.

Secrétaire de séance : Monsieur Emmanuel FRANCHINI.

1/ Approbation du Compte Rendu du 15 Octobre 2018

Le Procès-verbal du 15 Octobre 2018 est approuvé à l'unanimité des présents par le conseil municipal.

2/ Contrat P@C 25

Le Département propose un projet de soutien financier envers toutes les communes et les EPCI (Établissement Public de Coopération Intercommunale), avec la signature d'un contrat intitulé P@C 25 qui couvrira le territoire de la CCLMHD pour une durée de 4 ans de 2018 à 2021.

Le montant de l'enveloppe dédié pour l'ensemble du Département est de 1 200 000.00 € (20.37 € par Habitants et par an).

La mobilisation de cette enveloppe se fera selon 2 volets :

- ~ Volet A : soutien aux projets s'inscrivant dans un projet de territoire et répondant aux priorités du Département soit 60% de l'enveloppe = 720 000.00 €.
- ~ Volet B : soutien aux projets d'intérêts local soit 40% de l'enveloppe = 480 000.00 €.

L'animation du contrat P@C et la prise des décisions à sa mise en œuvre relèveront des prérogatives d'une instance de concertation avec les représentants du bloc des communes au sein de l'EPCI.

L'ensemble du conseil municipal a approuvé par vote à main levée, par 9 voix pour, le contrat P@C.

3/ Camion Kebab

Une demande est faite pour l'installation d'un camion kebab sur la place de la Mairie. Il souhaite venir tous les jeudis de 16h00 à 22h00, se brancher à la prise électrique de la Mairie.

Mme le Maire propose de facturer 200.00 € par an comme demandé aux autres camions.

Le conseil valide cette demande par 9 voix pour.

4/ Carto réseaux

Madame le Maire nous explique que tous les ans nous faisons une déclaration de notre réseau d'eau potable sur le site « réseaux-canalisation ».

A savoir que nous devons élargir nos données sur l'implantation de nos ouvrages d'eau potable, pour ce faire nous sommes dans l'obligation, de passer par des professionnels.

Nous avons contacté l'entreprise « CARTO-RESEAUX » pour répondre à cette demande. Pour cette intervention, ils nous ont envoyé un devis pour un montant de 375,00 € HT soit 450.00 € TTC.

Par vote à main levée, l'ensemble du conseil municipal soit 9 voix pour, valide ce devis.

5/ Travaux 2019

Madame le Maire nous liste des travaux éventuels à faire sur l'année 2019, bien sûr ceci se décidera en fonction du budget. A savoir, achat de tables pour remettre aux 4 chemins et à l'entrée du bois de banc, saleuse pour le tracteur, site internet de la commune, poteaux distributeur pour l'hygiène canine, guirlandes, wc public.

Nous avons fait faire un devis pour la réfection des ponts sous la route du Fort et sur le chemin de Beaumont. Pour refaire un pont, le devis est de 12 000.00 € HT et pour refaire les deux ponts, il est de 16 589.00 € HT. Le conseil municipal valide le devis pour refaire les deux ponts.

6/ Encaissement de chèques

La question n'a plus lieu d'être, le trésor public a fait le nécessaire sans avoir besoin de délibérer.

Le contentieux avec les impôts et la TF du Fort est réglé.

Maintenant il faut juste faire un avenant au bail commercial ou faire un bail emphytéotique avec L'entreprise Marcel Petite.

7/ Dossiers subventions

Au vu des travaux à faire en 2019 sur lesquels nous pouvons avoir des aides financières ; accessibilité de l'école, ponts, voiries etc..., nous devons faire des dossiers de demandes de subventions auprès de l'Etat, mais à ce jour nous n'avons pas les dates pour les déposer.

Le conseil municipal nous donne l'autorisation pour faire les demandes nécessaires, par vote à main levée, par 9 voix pour.

8/ Délibération pour investissement

Le conseil municipal a décidé de faire une plantation d'arbres pour remplacer ceux qui ont été abattus.

Nous avons validé un devis avec l'entreprise DUCHESNE pour réaliser ce travail.

Afin de procéder au règlement de la facture, nous devons prendre une décision modificative, dans le budget Bois.

Suite aux travaux réalisés en urgence sur le réseau d'eau potable, rue du Delevrat.

Afin de payer l'entreprise BOUCARD qui a effectué ces travaux, nous devons prendre des Décisions Modificatives.

Madame le Maire nous informe que la comptabilité de la commune s'arrête le 14.12.2018.

Les budgets 2019 seront adoptés fin Mars / début Avril. Entre temps nous pourrons régler les dépenses de fonctionnement sans problèmes. Pour ce qui est des dépenses d'investissement, nous devons attendre le vote des budgets. Mais, le conseil municipal peut donner l'autorisation à Mme le Maire de liquider et mandater si besoin des factures d'investissement.

Après les explications données, le Conseil Municipal accepte l'ensemble des propositions ci-dessus, par vote à main levée, 9 voix pour.

9/ Périscolaire

Suite au travail du Bureau d'Ingénierie Blondeau, nous avons eu une réunion aux Hôpitaux-Neufs avec la commune Métabief, afin de s'expliquer sur les différents chiffres de calcul. Nous pensions avoir une discussion et espérons trouver un terrain d'entente, mais monsieur le Maire de Métabief n'a pas voulu dialoguer sur le sujet, tant qu'il n'avait pas vu son AMO (Assistance à Maîtrise d'Ouvrage).

De ce fait nous nous sommes rapprochés de la Sous-Préfecture. Monsieur le Sous-Préfet va convoquer les 5 communes et le Président de la CCLMHD pour nous aider à sortir par le haut de cette situation qui a trop duré.

10/ Questions Diverses

Des cours d'activité physiques adaptées (ADA) sont donnés tous les jeudis de 17h15 à 18h15 à la salle des fêtes par un éducateur professionnel, nous lui faisons une convention de 100 € par an.

Madame le maire fait le point sur les travaux d'abattages, broyages, et replantations des arbres, ce fût un dossier assez compliqué, mais remercie Philippe d'avoir géré tous les intervenants et d'être là pour suivre le chantier.

Suite à la réunion du 12 novembre avec ARS (Agence Régionale de la Santé), Département, Hydrogéologue Agence de l'eau et la commune du Touillon et les agriculteurs concernés, notre Source est protégée, le Département s'engage à faire les travaux nécessaires pour récupérer l'eau de la voirie, par contre plus difficile avec la commune du Touillon et les agriculteurs qui se voient avec des interdictions de construction et d'épandage. Nous attendons la carte d'épandage de la Chambre d'agriculture pour trouver une solution.

Suite aux délibérations que nous avons prises lors du dernier conseil, Madame le maire nous informe que les Statuts du SMMO sont validés, les Statuts de la CCLMHD ont été validés de justesse, et pour ce qui est de la compétence scolaire ceux -ci ont été rétorqués. Ce qui signifie que les Bâtiments restent la propriété des communes.

Pour info une manifestation du Téléthon passe sur notre commune le samedi 8 décembre en début d'après-midi, après une pose au Fort.

Une école a fait une demande d'aide pour un voyage scolaire, le conseil reste sur sa ligne adoptée depuis le début, donc la municipalité ne participera pas.

Pour la CVO (Contribution Volontaire Obligatoire) celle-ci concerne tous les opérateurs de la filière forêt-bois, nous allons payer l'année 2018.

Les conseillers distribueront les corbeilles aux personnes âgées le samedi 22 décembre à partir de 10h30.

Madame le Maire remercie l'ensemble des conseillers et le travail des adjoints fait au cours de l'année 2018.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h10.